

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation :
24/03/2023
Date d'affichage :
17/04/2023

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël

Absent excusé :

M. TEREBUS Michel a donné procuration à Guy MICLO

Absents non excusés :

M. HEIDET Sylvain - Mme VENCK-MILLET Gabrielle

M. Nicolas CHARNOT a été nommé secrétaire.

Mme Florence FIMBEL n'a pas pris part au vote.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Florence FIMBEL et Mr Bruno QUAGLIOTTI souhaitant acquérir une bande de terrain jouxtant leur propriété rue des vergers.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Florence FIMBEL n'ayant pas pris part au vote :

- ☞ **ACCEPTE** de la vente d'une partie de la parcelle AE 49 selon le plan de Jean-Baptiste ROLLIN, Géomètre ;
- ☞ **FIXE** le prix des 1,05 ares à 1.995 € ;
- ☞ **DIT** que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy MICLO



**Objet de la
délibération**

N° 24

**Vente de 1,05 ares
extrait de la
parcelle
communale**

AE 49

Délibération rendue
exécutoire après transmission
en Préfecture le 14/04/2023

Le Maire,
Guy MICLO

